



FORMATION CYNOPHILE
CENTRE DES TORRIÈRES
Détection d'explosifs - Sécurité

FORMATIONS DES TORRIERES

222 rue du 12 Septembre 1944 – 88300 NEUFCHATEAU

Tél : 03 29 94 08 05

Email : formations@formations-des-torrieres.fr

Formation initiale SST

LES OBJECTIFS

- Le sauveteur secouriste doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).
- Il doit être capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.
- A la fin de la formation, le participant sera capable de connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

LE PROGRAMME

GÉNÉRALITES ET RÉGLEMENTATION

- Rôle du SST au cœur de l'entreprise
- Cadre juridique d'intervention du sauveteur secouriste du travail (SST)

PROTÉGER : RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS

- Notion de base en prévention des risques professionnels
- Analyser une situation d'accident et le mécanisme accidentel
- Connaître l'alerte aux populations
- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail, les personnes exposées
- Supprimer ou faire supprimer les dangers dans la limite de son champ de compétence, dans le respect des procédures et de l'organisation de l'entreprise en matière de prévention des risques

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE

- Examiner la ou les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie
- Reconnaître selon un ordre déterminé les signes indiquant que la victime est menacée
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation de l'entreprise

ETRE CAPABLE DE SECOURIR

- Une victime qui saigne abondamment
- Une victime qui s'étouffe
- Une victime qui se plaint de malaise
- Une victime qui se plaint de brûlures
- Une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- Une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- Une victime qui ne répond pas mais qui respire
- Une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas

DUREE DE LA FORMATION : 14 H

SIRET n° 79926060900034 – déclaration d'activité n° 41880123188

Autorisation d'exercice : FOR-088-2027-05-24-20210592669

Public visé :

- Toute personne souhaitant se former aux gestes de 1^{er} secours (salariés, demandeur d'emploi, etc)
- La formation SST est obligatoire dans les entreprises et chantiers où sont réalisés des travaux dangereux comme l'indique l'article R4224-15 du Code du Travail

Nombre de stagiaires pas session : 4 à 10 maximum

Financement :

- Possibilité de prise en charge du coût de la formation selon la situation du futur stagiaire (entreprise, pôle emploi, conseil régional, etc)

Modalités d'évaluation :

La formation est validée par un examen final regroupant épreuves écrite et pratique.
Le certificat est alors valable 2 ans.

TARIF : 140 €